

CONDITIONS GENERALES DE VENTE RELATIVES A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON

Les présentes Conditions Générale de vente ont été approuvées par délibération D_24_0561 du 27 juin 2024, et délibération ... D_24_0775 du 11 novembre 2024 ... par le Conseil Municipal de Lyon.

DEFINITIONS

Dans les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont entendus par :

« Bibliothèque municipale de Lyon »

- les 16 bibliothèques du réseau de la BmL
- le service assuré par le Pôle Mobile
- les sites web de la bibliothèque

siège : 30 bd Vivier-Merle, 69341 Lyon cedex 3 – www.bm-lyon.fr

« **Client** » : toute personne physique avec laquelle la Bibliothèque municipale de Lyon conclut un contrat de vente (abonnement ou autre service ou bien)

Ci-après collectivement dénommées les « **Parties** », et individuellement une « **Partie** ».

« **Commande** » : tout contrat liant le Client permettant la souscription d'un abonnement ou l'achat d'un service / bien.

« **Abonnement** » : constitue un abonnement au sens des présentes CGV, la vente, d'un abonnement : BIBLYO, ou CONNEXION, ayant pour support la carte « Lyon BIBLIOTHEQUE », et les abonnements « Lyon JUNIOR » ou « Lyon CULTURE » sur supports distincts.

ARTICLE 1 – LA VENTE D'ABONNEMENTS INDIVIDUELS

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute commande réalisée aux inscriptions de la Bibliothèque municipale de Lyon ou sur le site Internet de la Bibliothèque.

Elles sont consultables auprès de l'accueil des bibliothèques et sur le site Internet www.bm-lyon.fr.

La ville de Lyon se réserve le droit de modifier unilatéralement, et à tout moment, les présentes CGV et de les appliquer à toutes les commandes passées ultérieurement.

Le fait que la Ville de Lyon ne se prévale pas pendant une période donnée, de tout ou partie des présentes conditions générales de vente ne saurait être interprété comme renonciation à s'en prévaloir dans l'avenir.

1 Obtention des abonnements individuels :

Les abonnements sont délivrés selon les modes suivants :

- Sur place, au(x) guichet(s) inscription de chaque bibliothèque et auprès des Bibliobus

- En ligne, via le site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon

L'abonnement « Lyon CULTURE » est également en vente dans les musées et sur le site internet de certains musées. Dans ce cas, ce sont les CGV propres aux musées de la ville de Lyon qui s'appliquent.

2. Conditions d'utilisation des abonnements

Les conditions relatives aux inscriptions individuelles, ainsi qu'à l'utilisation de l'abonnement sont reprises dans le Règlement de visite et d'utilisation des services de la Bibliothèque municipale de Lyon, adopté par décision du maire en septembre 2015, modifié en janvier 2017, dans le chapitre « E – Prêt de documents et d'œuvres ».

L'abonné « Lyon CULTURE » ou « Lyon JUNIOR » est soumis de fait à l'ensemble des conditions d'utilisation des deux types d'établissement. Les conditions liées aux musées sont accessibles auprès de l'accueil des musées et sur leurs sites internet.

Les abonnements pris en ligne via le site web de la Bibliothèque municipale de Lyon doivent être accompagnés des mêmes pièces justificatives que les abonnements achetés sur place en bibliothèque :

- en joignant un scan de ces pièces au dossier en ligne (pour les renouvellements d'abonnement, ainsi que pour les premières inscriptions avec envoi postal de la carte d'abonné)
- en présentant, à défaut, ces pièces justificatives lors du retrait de la carte d'abonné en bibliothèque (uniquement pour les 1eres inscriptions)

3. Conditions de validité

Les abonnements BIBLYO et CONNEXION (carte Lyon BIBLIOTHEQUE) d'une part, et « Lyon CULTURE » et « Lyon JUNIOR », d'autre part, sont valables pour la durée prévue (1 an ou 4 mois) à compter de la date d'achat.

Pour les abonnements achetés en ligne, la date de validité court à compter :

- du jour de retrait de la carte d'abonné en bibliothèque. Le retrait est à effectuer au plus tard un mois après l'achat.
- ou du jour de l'activation de la carte d'abonné, précédant son envoi postal

Le passage de BIBLYO, CONNEXION ou « Lyon JUNIOR » de ou vers une carte « Lyon CULTURE » en cours de validité pour le temps restant à courir n'est pas possible.

Renouvellement des abonnements

Les différents abonnements peuvent être renouvelés :

- en bibliothèque, à partir de 90 jours avant la date de fin de validité.
- en ligne, à partir de 30 jours avant la date de fin de validité.

Les jours restants sont alors ajoutés pour une validité de 1 an + X jours (ou 4 mois + X jours).

Si le réabonnement implique un passage de ou vers la carte « Lyon CULTURE » d'un abonnement BIBLYO ou CONNEXION, les jours restants éventuellement sur l'abonnement initial ne sont pas ajoutés.

4. Prix et modalités de paiement

4.1 Prix

Le prix de chaque abonnement est indiqué en euros toutes taxes incluses.

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal et figurent sur le site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon, ainsi qu'en annexe du Règlement de Visite à disposition des usagers à l'accueil de chaque bibliothèque.

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Lyon. Toutefois, ces modifications seront sans effet sur le prix des commandes ayant été préalablement payées.

Des exonérations et des réductions sont accordées dans certaines conditions, en application de la délibération n° 24_0561 du conseil municipal de la Ville de Lyon du 27/06/2024 :

- Tarifs réduits

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus, bénéficient de tarifs réduits sur les abonnements BIBLYO - 4 mois et « Lyon CULTURE ».

Les agents de la Ville de Lyon bénéficient d'un tarif préférentiel pour l'achat d'un abonnement BIBLYO (carte Lyon BIBLIOTHEQUE) ou d'un abonnement « Lyon CULTURE »

- Gratuités

Bénéficient d'une inscription gratuite, sur présentation d'un justificatif en cours de validité :

- Les jeunes âgés de moins de 18 ans
- Les personnes en situation de handicap
- Les demandeurs d'emploi
- Les bénéficiaires de minimas sociaux
- Les personnes non imposables (du fait de leurs revenus)
- Les personnes réfugiées
- Les partenaires institutionnels ou économiques, au titre du protocole, dans le cadre de partenariat, mécénat ou parrainage définis par convention avec la Ville de Lyon ou pour des raisons promotionnelles dans le cadre d'événements soutenus par la Ville de Lyon.

4.2 Modalités de paiement

Pour tout achat sur place, en bibliothèque ou dans le Bibliobus, les modes de paiement acceptés sont les suivants:

- carte bancaire (les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard sont acceptées),
- chèques,
- espèces,
- Pass Culture Etat (après réservation d'une offre sur l'application)

- Gonettes (monnaie locale citoyenne) sans rendu monnaie

Pour tout achat en ligne, via le site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon, le seul mode de paiement accepté est la carte bancaire (les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard sont acceptées), ainsi que le Pass Culture pour l'abonnement Lyon CULTURE.

Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales de vente sera refusé.

5. Modalités relatives aux commandes en ligne

Avant d'enregistrer définitivement une commande, le Client aura la possibilité de vérifier sa sélection (commande) et pourra la modifier à sa convenance.

La commande ne sera définitivement enregistrée qu'à la dernière validation de l'écran récapitulatif de la commande. Ce dernier clic d'acceptation vaut acceptation définitive des présentes conditions générales de vente.

A compter de ce clic d'acceptation, la commande est considérée comme irrévocable et ne peut être remise en cause.

Une fois l'enregistrement de la commande réalisé, le Client sera redirigé automatiquement vers une page lui confirmant la validation définitive de la commande.

Le Client recevra un courrier électronique de confirmation de sa commande. Celui-ci est réputé accepter toutes les mentions figurant sur ce courrier électronique.

La page de confirmation ou le courrier électronique de confirmation constitue la preuve de la commande.

Ces documents ne pourront en aucun cas servir de carte d'abonné

Le Client a la garantie que son compte bancaire ne sera débité qu'une seule et unique fois par la Bibliothèque municipale de Lyon via son site de paiement sécurisé, pour le montant total de la commande et à compter de l'enregistrement définitif mentionné ci-dessus.

En application de l'article L.221-28 13° du code de la consommation, le Client ne bénéficie pas du délai de rétractation de 14 jours prévu par l'article L.221-18 du même code. Les abonnements achetés ne seront ni remboursables, ni repris, ni échangés sauf en cas d'annulation du fait de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Une facture récapitulative reprenant la date et le montant des sommes payées par le Client au titre de l'abonnement (augmentées, le cas échéant, des indemnités de retard restant dues au titre de l'abonnement précédent) sera émise par la Bibliothèque municipale de Lyon.

Le Client dispose d'un mois pour venir chercher sa carte en bibliothèque.

Si le Client demande un envoi postal de sa carte d'abonné, il devra acquitter les frais relatifs : application du tarif en vigueur relatif à l'envoi par la Poste d'une lettre verte inférieure à 100 g. A partir de l'envoi, l'utilisation de la carte est sous responsabilité de l'abonné : le vol, la perte ou la non-réception du courrier ne peuvent mettre en cause la responsabilité de la Bibliothèque.

Si le client a opté pour un envoi postal et qu'il vient finalement retirer sa carte en bibliothèque, cette carte lui est remise, mais les frais d'envoi postaux ne peuvent être remboursés.

6. Perte et vol

La Ville de Lyon ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée notamment en cas de perte ou de vol d'une carte d'abonné, y compris dans l'enceinte de la Bibliothèque municipale de Lyon ou lors de l'envoi postal si le client a choisi cette option dans le cadre d'un achat en ligne.

Le cas de perte ou de vol d'une carte d'abonné est traité par l'article 56 du Règlement de visite de la Bibliothèque municipale de Lyon.

7. Annulation

Aucune réclamation ou demande de remboursement relative à la non-exécution de la commande du fait du client, d'un tiers étranger à la prestation, ou d'un cas de force majeure, ne sera acceptée.

8. Responsabilités

Pour les commandes réalisées en ligne, les meilleurs efforts sont faits pour fournir un descriptif précis des abonnements proposés. Celui-ci n'est toutefois pas contractuel et n'engage pas la responsabilité de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon ne saurait voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations auxquelles ouvrent droit les abonnements qui serait imputable soit au fait du Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers, soit à un cas de force majeure considéré comme tel par la jurisprudence et les tribunaux français.

ARTICLE 2 – LA VENTE EN BIBLIOTHEQUE

Les ventes réalisées d'objets utiles et catalogues / ouvrages et services (impressions, photocopies ...) par la Bibliothèque municipale de Lyon sont soumises aux présentes conditions générales de vente.

Les prix de vente des produits sont indiqués en euro toutes taxes comprises.

Les articles vendus ne sont ni repris ni échangés, de même que les versements réalisés afin d'imprimer ou de photocopier ne peuvent être remboursés.

Toutefois, les objets / ouvrages vendus bénéficient, conformément aux dispositions légales, de la garantie de conformité et de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant le produit et le rendant impropre à l'utilisation.

Attention :

- toute garantie légale est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du produit, d'accident, en cas de fait du Client, ou encore en cas de force majeure,
- toute garantie est limitée au remplacement ou au remboursement du(es) produit(s) non-conforme(s) ou affecté(s) d'une non-conformité ou d'un vice ;
- afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Vendeur par écrit de l'existence de la non-conformité du(es) produit(s)

livré(s) et du vice caché affectant le(s) produit(s) dans un bref délai à compter de sa découverte (en tout état de cause la non-conformité ne peut être invoquée au-delà d'un mois à compter de la date d'achat du produit) ;

L'article vendu sera remplacé par un article identique. Si cela se révèle impossible, l'article sera remboursé au client par mandat administratif.

La Bibliothèque municipale de Lyon propose la vente d'ouvrages à distance. Le client peut adresser une commande d'ouvrage par courrier ou via l'adresse électronique de l'établissement.

La commande est alors prise en compte par la Bibliothèque municipale et le client reçoit un courrier électronique de confirmation de sa commande accompagné d'une facture.

La commande est ensuite adressée au client par voie postale.

Les frais d'envoi relatifs à ces commandes à distance auprès de la Bibliothèque municipale de Lyon, sont fixés par délibération du conseil municipal de la Ville de Lyon et sont facturés au client.

ARTICLE 3 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES – DROITS D'ACCES AU FICHIER

Les données personnelles collectées sont traitées par la Ville de Lyon dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données personnelles issues de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018, dite « Informatique et Liberté ».

Les informations nominatives demandées au client font l'objet d'un traitement informatisé ayant pour finalité le traitement de la demande du Client et la gestion de la Bibliothèque municipale, à savoir :

- la réponse aux demandes d'information formulée sur le site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon,
- la passation et la gestion des commandes,
- la gestion du prêt de documents,
- l'envoi d'informations lorsque le Client a donné son accord ou lorsque la législation en vigueur l'autorise,
- l'établissement de statistiques générales sur l'utilisation des abonnements et les consultations du site internet de la Bibliothèque municipale de Lyon.

Peuvent également être collectées des données concernant l'utilisation du site internet de la bibliothèque de Lyon, afin de mieux comprendre les attentes du Client et d'améliorer le fonctionnement des sites. Le Client peut s'opposer à l'enregistrement de cookies en configurant les paramètres de son ordinateur.

Conformément à la loi informatique et libertés, le client dispose en justifiant de son identité, d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui le concernent. Il peut l'exercer en adressant un courrier électronique à « bm@bm-lyon.fr »

Le client peut également consentir, au moment de la collecte de ses données personnelles, à recevoir des lettres d'information en lien avec le domaine culturel.

Il pourra à tout moment se désinscrire de la newsletter par voie électronique ou courrier à la Bibliothèque municipale de Lyon.

ARTICLE 4 – REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Pour toute réclamation survenant pendant l'exécution des prestations définies dans le cadre des présentes, tout litige concernant l'interprétation et/ou l'exécution des présentes que les Parties ne pourraient résoudre à l'amiable, il est fait attribution expresse de compétence aux juridictions compétentes.

